Zeitschrift: Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizerischen Bibliophilen-Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le Collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Schweizerische Bibliophilen-Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 12 (1938)

Heft: 2: Blätter für Ex-libris und graphische Kunst = Bulletin Suisse de l'ex-libris et des arts graphiques

Buchbesprechung: Nouveaux ex-libris

Autor: A.C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouveaux ex-libris

FAMILLE DE PURY, de Neuchâtel; gravure originale sur cuivre d'*Ernest Röthlisberger*, 1937. (75 × 70 mm.)

Belle composition héraldique aux armes écartelées d'Edmond-Charles-Alexandre de Pury, officier en Prusse, et de son épouse Julie de Sandoz, dame de Travers[1]) : *écartelé au 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné de deux coquilles de Saint Jacques d'argent et d'une molette du même, au chef d'argent chargé d'une aigle issante de sable, becquée d'or, lampassée de gueules, qui est Pury*[2]), *au 2 et 3 contre-écartelé au 1 et 4 d'argent à la bande échiquetée de gueules et d'or de deux tires, qui est Sandoz*[3]), *au 2 de sable à la bordure d'or chargé de trois fusées rangées d'argent, qui est Bonstetten*[4]), *au 3 d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, qui est Neuchâtel*[5]).

L'écu, couronné d'un tortil de baron[6]), est supporté par deux lions sur deux consoles unies par une banderole portant la devise : *Ferme et droit.*

Les initiales de l'artiste figurent aux extrémités de la banderole.

A. C.

---

[1]) Le père de Julie, François de Sandoz-Travers avait reçu en 1761, conjointement avec son frère Jean-Jacques, l'investiture du fief de Travers à l'extinction des Bonstetten qui en étaient les seigneurs, héritant en droit de leur mère Anne-Marie de Bonstetten qui avait épousé Henry de Sandoz. Les coseigneurs adoptèrent les armes qui constituent les 2e et 3e quartiers du blason ci-dessus.

[2]) Armes nouvelles concédées par lettres de noblesse aux diverses branches en 1709, 1785 et 1788.

[3]) Armes conférées par lettre de noblesse à Jean-Jacques Sandoz en 1657.

[4]) La seigneurie de Travers passa en 1587 à Ulrich de Bonstetten, bourgeois de Berne, à l'extinction de la branche des Neuchâtel qui possédait ce fief.

[5]) En 1413, Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel, avait constitué en faveur de Jean, fils du bâtard Girard de Neuchâtel, ce fief qui comprenait les villages de Travers, Rosières et Noiraigue et s'étendait jusqu'à la frontière de la Franche-Comté. Cette branche bâtarde de la maison de Neuchâtel s'éteignit en 1587.

[6]) Le titre de baron conféré par le roi de Prusse en 1785 au philanthrope David de Pury passa en 1788, après la mort de celui-ci, à David de Pury, de la branche des Pury-la-Pointe, puis en 1820, à l'extinction de cette branche, à celle issue de Jean, créée chevalier par Henri IV en 1589, après la victoire d'Arcques; c'est à cette dernière qu'appartient Edmond-Charles-Alexandre.